

Séance  
extraordinaire  
du 20  
décembre 2021  
à  
19h

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME  
JOUR (20<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN (2021)  
À COMPTER DE 19H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-  
VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent également.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.12.603

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.12.604

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

## ***Monsieur le maire présente le budget 2022 de la Ville de Mont-Joli***

Citoyennes,  
Citoyens,

Au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2022 et le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Le budget 2022 atteint 13,5 M\$ en hausse de 4,41 % par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique en grande partie par la hausse du coût de la vie qui est de 4,7 % et du traitement des matières résiduelles.

En contrepartie, le budget révèle une hausse des revenus au chapitre des transferts gouvernementaux, qui comprennent notamment les sommes versées en péréquation (+92 410 \$ ou 13 %). Les sommes versées par le gouvernement québécois sont basées sur la richesse uniformisée moyenne, la valeur moyenne des logements, le taux d'accroissement moyen de la population et l'indice de vitalité économique.

Par ailleurs, à la suite d'une révision à la hausse des taux de compensation, les municipalités reçoivent des montants plus élevés en compensation tenant lieu de taxes pour les immeubles du gouvernement provincial (écoles, hôpitaux, etc.). Dans le cas de Mont-Joli, l'augmentation atteint 9,7 % ou 208 835 \$ (incluant les édifices fédéraux).

Après avoir subi en 2019 une baisse de sa valeur imposable, la Ville de Mont-Joli voit sa situation foncière s'améliorer avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Le nouveau rôle porte la hausse globale de la valeur foncière imposable à 22 M\$ ou 5,3 % pour égaler 437 M\$. En ajoutant les édifices des gouvernements fédéral, provincial et municipaux, l'évaluation totale atteint 608 M\$.

Avec ce nouveau rôle, la valeur foncière de la résidence moyenne s'en trouve augmentée et passe de 142 000 \$ à 147 000 \$. Cette donnée est utilisée pour le calcul des taxes foncières. Pour éviter des variations trop marquées du compte de taxes, la Ville ajuste ses taux en fonction des valeurs mises à jour par Évimbec, la firme d'évaluation foncière mandataire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de La Mitis.

### **Ajustement du taux de taxe foncière**

Ainsi, lorsque les valeurs foncières augmentent, la Ville abaisse ses taux. C'est ce qui se produit en 2022 avec une diminution de la taxe foncière résidentielle, qui passe de 1,21 \$ à 1,19 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Les autres tarifs, à l'exception du tarif de collecte des matières résiduelles, demeurent inchangés.

Concrètement, le propriétaire d'une résidence évaluée en moyenne à 147 000 \$ devra déboursier un peu plus en 2022 pour acquitter son compte de taxes, soit 47,10 \$ ou 1,9 %. Cette différence, qui équivaut à 13 cents par jour, est attribuable à l'augmentation de 4 % du tarif de collecte des matières résiduelles et au redressement des valeurs foncières.

### **Dettes**

Au 31 décembre 2020, la dette de la Ville de Mont-Joli s'élevait à 12 743 250 \$. Un an plus tard, la dette estimée est de 12 357 150 \$ après versement en capital et refinancement. Notons que 50 % de cette dette appartient au gouvernement du Québec. Il s'agit de subventions à venir pour couvrir certains travaux, principalement en loisirs (Amphithéâtre Desjardins) et en incendie (caserne). Cette participation gouvernementale rend possible la réalisation de projets d'investissement pour l'amélioration des rues et des infrastructures à coût moindre pour la Ville.

Pour équilibrer le budget 2022, une somme de 200 000 \$ est prélevée dans le surplus accumulé qui atteignait 876 580 \$ à la fin de l'année 2020.

### **Vision claire et gestion responsable**

Au cours des quatre dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de faire évoluer Mont-Joli vers son plein potentiel et ce, pour le bénéfice de notre population et des générations futures.

Cette ambition guide chacune de nos actions que ce soit sur les plans de l'habitation, du développement économique, et de l'expérience citoyenne, nos trois grandes priorités contenues dans notre planification stratégique 2018-2022.

À partir d'une vision claire pour Mont-Joli et d'une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Mont-Joliennes et aux Mont-Joliens une ville qui fournira l'environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

L'amélioration de la qualité des services à la population est au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Mont-Joli figure en tête de liste de nos préoccupations. Nos choix reflètent également notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux : bornes de recharge électrique, bonnes pratiques au lac du Gros-Ruisseau, etc. Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce secteur primordial, pour assurer une offre résidentielle variée aux Mont-Joliens déjà bien enracinés et à ceux qui aspirent le devenir.

### **Développement économique**

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre administration. Nous continuons notamment à soutenir nos commerçants et nos entrepreneurs locaux par le programme de revitalisation résidentielle et commerciale et le programme d'aide au développement économique.

Une somme de 900 000 \$ est prévue en 2022 pour le nouveau développement résidentiel Lelièvre ainsi qu'une somme de 200 000 \$ pour le prolongement de services dans le parc industriel Pierre-De Bané, ce qui s'accorde avec nos priorités en matière d'habitation et de développement économique.

Enfin, les sommes que nous consacrons aux loisirs et la bonification de nos investissements dans nos parcs et espaces verts témoignent de notre volonté de toujours faire de notre ville et de nos quartiers des milieux de vie accueillants, où les familles mont-joliennes peuvent s'épanouir.

Par ailleurs, nous sommes conscients de l'importance de l'expertise et du savoir-faire de nos équipes dans la bonne marche des activités de la Ville. Renforcer nos liens avec le personnel cadre et le personnel syndiqué fait partie de nos priorités. La signature d'une nouvelle convention collective de 7 ans avec nos employés syndiqués et d'une nouvelle politique fixant les conditions de travail de notre personnel cadre traduit notre volonté dans ce sens. Soucieux d'offrir à la population de Mont-Joli des services de qualité, les employé-e-s, au nombre d'une centaine, représentent notre principal levier pour assurer le bon fonctionnement et le développement de l'organisation municipale.

Merci !

21.12.605

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2022 et celles-ci se présentent ainsi :

## ACTIVITES FINANCIERES

### Revenus

Taxes	8 754 135 \$
Compensation tenant lieu de taxes	2 353 370 \$
Transferts	1 256 755 \$
Services rendus	977 820 \$
Autres revenus	216 650 \$

**TOTAL DES REVENUS** **13 558 730 \$**

### Dépenses de fonctionnement

Administration générale	1 953 859 \$
Sécurité publique	1 583 152 \$
Transport	2 939 317 \$
Hygiène du milieu	3 140 984 \$
Santé et bien-être	112 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	624 535 \$
Loisirs et culture	2 218 638 \$
Frais de financement	224 090 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** **12 796 575 \$**

### Autres activités financières

Remboursement de la dette à long terme	787 065 \$
--	------------

**TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES** **787 065 \$**

### Affectations et autres

Activités d'investissement	- 338 150 \$
Excédent de fonctionnement affecté	331 210 \$
Réserves foncières et fonds réservés	31 850 \$

**TOTAL DES AFFECTATIONS** **24 910 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT,  
DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS  
LES AFFECTATIONS**

**13 558 730 \$**

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

### Sources de financement

Taxes	315 400 \$
Transferts	5 398 390 \$
Fonds de roulement	375 000 \$
Surplus affecté	195 000 \$
Emprunt	2 076 610 \$

**TOTAL** **8 360 400 \$**

### Dépenses d'investissement

Administration générale	665 000 \$
Sécurité publique	185 050 \$
Transport	272 500 \$
Hygiène du milieu	4 700 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 043 000 \$
Loisirs et culture	1 494 850 \$

**TOTAL** **8 360 400 \$**

**21.12.606 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.12.607 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière